

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Naquet, 7 juillet 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 1 p. (84v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Naquet, 7 juillet 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50238>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 juillet 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Naquet, Alfred \(1834-1916\)](#)

Lieu de destination 44, rue de Moscou, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin exprime à Naquet sa surprise qu'il n'ait pas reçu les numéros du journal *Le Devoir* contenant les articles sur le divorce, qui ont été adressés à la Chambre des députés à tous les membres de la commission sur le divorce. Dans le post-scriptum, il précise que les numéros du journal traitant du divorce sont les numéros 92, 93, 94 et 95.

Notes À partir de 1876, le député Alfred Naquet dépose sans succès à la Chambre des députés trois proposition de loi visant le rétablissement du divorce, autorisé en France en 1792 et aboli en 1816. Après l'échec de la proposition de loi déposée le 6 juin 1876, il dépose une nouvelle proposition le 21 mars 1878. La commission nommée pour examiner ce projet rend un rapport favorable en janvier 1880, qui n'est débattu que le 7 février 1881. La proposition de loi est repoussée. Naquet dépose le 11 novembre 1881 une troisième proposition de loi autorisant le divorce pour faute, qu'il réussit à faire adopter le 27 juillet 1884. Voir Portalez (Christophe), Chapitre VII. La loi sur le divorce, une loi fondatrice pour la Troisième République In : Alfred Naquet et ses amis politiques : Patronage, corruption et scandale en République (1870-1898), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018. [En ligne : <http://books.openedition.org/pur/165171>, consulté le 23 juin 2023]

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées [Assemblée nationale \(France\)](#)

Œuvres citées

- Champury (Édouard), « Le divorce. III », *Le Devoir*, t. 4, n° 94, 27 juin 1880, p. 403-406. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.4/404/80/834/0/0>, consulté le 23 juin 2023]
- Champury (Édouard), « Le divorce. IV », *Le Devoir*, t. 4, n° 95, 4 juillet 1880, p. 419-421. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.4/420/80/834/0/0>, consulté le 23 juin 2023]
- Champury (Édouard), « Le divorce », *Le Devoir*, t. 4, n° 92, 13 juin 1880, p. 372-374. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.4/373/80/834/0/0>, consulté le 23 juin 2023]
- Champury (Édouard), « Le divorce et la moralité publique », *Le Devoir*, t. 4, n° 93, 20 juin 1880, p. 388-390. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.4/389/80/834/0/0>, consulté le 23 juin 2023]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris 7 Juillet 80

88

cher Monseigneur et
amiens collègues.

Je vous ai fait adresser
les numéros du "Dévoir"
qui ont parlé du Béatrice.
Je suis donc surpris que
vous ne les ayez pas reçus.

Il est vrai que à vous
comme à tous les membres
de la commission de
Béatrice, ces numéros
ont été adressés à la
Chambre des Députés ;
c'est sans doute là

Mr Maguet.

une maladie qui
peut-être les a fait
partir au panier.

Si vous ne les avez
pas, je vous les ferai
passer.

Agitez je vous prie,
cher Monseigneur, l'assu-
rance de mon dévoue-
ment.

Georges

Les N° du "Dévoir" qui
traitent du Béatrice sont
les N° 92, 93, 94, 95.